

COMMUNE du GLAIZIL

Membres en exercice : 10 Membres Présents : 8 Membres représentés : 2 Absents : 0
VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

SEANCE du 7 Octobre 2021

DELIBERATION N° 47 / 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le 7 Octobre à 20 H, le conseil municipal de la Commune du GLAIZIL régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, suite à la convocation en date du 30 Septembre 2021 sous la présidence de Monsieur COLLIN François, Maire

PRESENTS : COLLIN François, ARMAND Nathalie, EYRAUD Jean-Christophe, GAUTHIER Guy, HORLAVILLE Damien, MOREL Philippe, REY Delphine, SAUVA Christian

ABSENTS ou EXCUSES : GAUTHIER Jean-Pierre (pouvoir à Jean-Christophe EYRAUD), JOURDAN Bernard (pouvoir à François COLLIN)

SECRETAIRE : ARMAND Nathalie

OBJET : Demandes de subventions auprès des services de l'Etat (DETR), de la Région, et du Conseil Départemental des Hautes-Alpes – année 2022

Sécurisation de la voirie de Pouillardencq

Monsieur le Maire,

expose au conseil municipal les travaux de sécurisation de la voirie de Pouillardencq à réaliser afin de garantir la sécurité des usagers. La route dans le hameau s'affaisse du fait du dérochement de la structure de la voie, les blocs de pierre se détachent et roulent dans les terrains en contrebas. D'importants travaux doivent donc être mise en œuvre et la construction d'un mur de soutènement en béton banché doit être réalisé.

présente un devis pour la réalisation de ces travaux pour un coût prévisionnel estimé à 51 487,24 € HT.

propose le plan de financement suivant sachant que le taux d'intervention maximum, toutes aides publiques confondues, s'établit à 70% quelle que soit la nature de la dépense :

DEPENSES	Montant H.T.	RECETTES	Montant H.T.
Travaux de sécurisation de voirie	51 487,24 €	Conseil Départemental	12 013,68 €
		Région	12 013,68 €
		Etat (DETR)	12 013,68 €
		Autofinancement communal (30%)	15 446,20 €
TOTAL	51487,24 €	TOTAL	51 487,24 €

propose au conseil municipal de l'autoriser à solliciter le soutien financier le plus élevé possible auprès des services de l'Etat, de la Région PACA et du Conseil Départemental des Hautes-Alpes - Année 2022.

Après délibération : le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Valide** le projet d'un montant de : 51 487,24 € HT et **approuve** le plan de financement proposé ;
- **Autorise** le Maire à solliciter le soutien financier le plus élevé possible auprès des services de l'Etat, de la Région PACA et du Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour l'année 2022 selon le plan de financement exposé ;
- **Autorise** plus généralement, Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte nécessaire au suivi et à la réalisation du dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Maire,
COLLIN François

